

Guide de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) « guide d'accompagnement pour la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique hospitalière »

01/05/2016

Ce guide fait suite à la parution du décret de février 2012 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. La DGAFP présente ce qu'est le télétravail, ses avantages, ses risques professionnels et psychosociaux. Par ailleurs, des fiches pratiques sont proposées, notamment sur les thématiques suivantes : les règles de remboursement des frais de déplacement et des frais de restauration applicables aux agents en télétravail ; l'auto-évaluation de l'agent et celle de l'encadrant ; un référentiel de formation de formateurs au télétravail.